

**SDEG 16**

308, rue de Basseau  
16021 ANGOULEME Cedex  
Téléphone : 05 45 67 35 00  
Télécopie : 05 45 67 35 20  
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr  
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz  
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
n°2022283CS0309**

**Comité Syndical du 10 octobre 2022**

**Date de convocation : 26 septembre 2022  
Date d'affichage : 11 octobre 2022**

**OBJET : Budget annexe Infrastructures de recharge pour véhicules électriques 2023 : orientations budgétaires.**

L'an deux mille vingt-deux, le dix du mois d'octobre à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'Espace Paul Dambier, rue des Bouvreuils à Champniers, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : en l'absence de Monsieur Jean REVEREAULT, Monsieur Claude CHARRIER, délégué titulaire du Secteur Intercommunal d'Energies n°15 de Mérignac, est désigné secrétaire de séance.

Nombre total de délégués : .....	74
Quorum : .....	38
Nombre de délégués présents au moment du vote : .....	54
Nombre de procurations au moment du vote : .....	5

**Le Président précise** que le débat d'orientations budgétaires se tient en application de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif.

**Le Président demande** à Madame Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Madame Laure GAUTHIER expose que la proposition d'orientations budgétaires du budget annexe Infrastructures de recharge pour véhicules électriques pour l'année 2023 est la suivante :

- Que le plan de déploiement des bornes pour véhicules électriques est terminé depuis le 24 août 2021.

**Rapport d'utilisation des bornes : période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2022**

Utilisation des bornes - 1 <sup>er</sup> semestre 2022		Utilisation des bornes - 2021	
Nombre d'utilisation	<b>3 106</b>	Nombre d'utilisation	<b>3 126</b>
Durée totale de charge (h)	<b>9 059</b>	Durée totale de charge (h)	<b>7 622</b>
Durée moyenne de charge (h)	<b>2.92</b>	Durée moyenne de charge (h)	<b>2.44</b>
Consommation totale d'énergie (KW)	<b>63 034,387</b>	Consommation totale d'énergie (KW)	<b>59 573.401</b>

Top 10 des bornes les plus utilisées - 1 <sup>er</sup> semestre 2022		
	Nom de la station de recharge	Nombre d'utilisation
1	Confolens - place des Marronniers	228
2	Jarnac - place du Château	203
3	Ruffec - parking des Ambassadeurs	168
4	Confolens - parking du Lycée	166
5	Chasseneuil sur Bonnieure - parking des Tilleuls	131
6	Jarnac - place Jean Jaurès	125
7	Mansle - place de l'Europe	114
8	Barbezieux-Saint Hilaire - avenue Nelson Mandela	113
9	Exideuil sur Vienne - place de la salle des Fêtes	102
10	Barbezieux-Saint Hilaire - place du champ de Foire	95

- Qu'à ce jour, seules les charges de fonctionnement seront à prévoir pour 2023, à savoir :

**Dépenses de fonctionnement :**

- Energie : 60 000 €
- Superviseur : 35 000 €
- Maintenance : 20 000 €

**Recettes de fonctionnement :**

- Collectivités : 26 600 €
- Exploitation : 25 920 € (sur la base de 15h/mois)
- SDEG 16 : 62 480 €

- Que le SDEG 16 réalise actuellement un **schéma directeur des bornes de recharge ouvertes au public (SDIRVE)** à l'échelle du département de la Charente (16).
- Que pour rappel, la démarche d'élaboration de ce schéma directeur se réalise en plusieurs phases :
  - Etat des lieux de l'existant sur les données statiques et dynamiques des bornes ouvertes au public
  - Évaluation des besoins sous différents canaux :
    - Une enquête en ligne adressée aux communes du département de la Charente afin d'identifier les lieux d'intérêt pour l'installation d'au moins un point de charge.
    - Des entretiens individuels réalisés avec les acteurs territoriaux
    - La mobilisation de bases de données INSEE et autres sources permettant d'estimer les logements avec/sans solution de stationnement, les flux routiers, etc.
    - Des projections sur la conversion du parc de véhicules thermiques vers des solutions électriques.
  - Établissement de cartographies proposant un ensemble de bornes à installer conjuguant des facteurs favorables d'implantation issus des différentes données vues ci-dessus.
- Que l'objectif est d'affiner le choix des lieux d'implantation et d'envisager des priorités d'action.
- Qu'à terme, le SDEG 16 aura la visibilité sur un ensemble de bornes de puissances différentes (en fonction des usages estimés) à déployer dans les prochaines années de mise en œuvre du schéma directeur.
- Que le SDEG 16, compétent à ce jour sur 4 EPCI ainsi que sur d'autres communes du département de la Charente (transfert de la compétence IRVE) proposera un programme pluriannuel d'investissement afin de soutenir la mise en œuvre de ce schéma directeur.
- Que le SDIRVE devrait être soumis à Madame la Préfète avant la fin de l'année.

\*\*\*\*\*

Considérant les éléments précédemment présentés, le budget primitif annexe Irve sera donc adapté en cours d'année en conséquence.

Aucune question n'est posée.

**Au vu du rapport des orientations budgétaires intégralement produites dans la note de synthèse jointe aux convocations et ainsi présentées, après en avoir débattu, le Comité Syndical :**

- **Prend acte** des orientations budgétaires 2023 concernant le budget annexe Infrastructures de recharge pour véhicules électriques telles que présentées.

*En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif Poitiers, 15 rue Blossac - CS 80541 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Un recours administratif préalable peut être exercé dans le même délai.*